

Débats des Communes

DEUXIÈME SESSION—DOUZIÈME PARLEMENT

CHAMBRE DES COMMUNES

Judi, 24 avril 1913.

M. L'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

MORT DE SIR RICHARD SCOTT.

Le très hon. R. L. BORDEN (premier ministre): Avec la permission de la Chambre, je désire parler du décès d'un membre du Parlement qui était tenu en haute estime, sir Richard Scott, et qui est disparu de la scène hier après-midi. Son trépas prive la vie publique d'un homme très distingué.

Sir Richard Scott est entré dans la carrière dès 1857, il y a plus d'un demi siècle, et depuis il n'a pas cessé, pour ainsi dire, d'y figurer et d'y déployer son zèle. Comme membre du Parlement, ministre de la couronne et leader du Sénat, il a joué un rôle très marquant dans la vie publique en ce pays, et je suis certain que tous ceux qui ont eu l'avantage de le connaître intimement ont admiré sa vigueur physique et mentale, qui, dans son cas, se sont maintenus jusqu'à un âge très avancé.

Dans toute sa carrière publique, il s'est distingué non seulement par ses talents et son énergie, mais un grand attachement à ses devoirs. Je sens que sa mort cause un vide dans la vie publique; et au nom des députés de la droite, et interprétant aussi dans cette circonstance les sentiments des membres de la gauche, j'offre à sa famille et à ses parents nos plus vives sympathies pour la perte que leur cause cette disparition.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Monsieur l'Orateur, je suis personnellement très reconnaissant envers mon honorable ami de ses bonnes paroles à l'égard d'un homme qui a été mon compagnon pendant tant d'années, je dirai même depuis le jour où je suis entré au Parlement. La population canadienne connaissait jusqu'à un certain point, mais non pas complètement, le caractère de celui qui vient de disparaître.

Il était surtout modeste et réservé; il n'a jamais beaucoup pris contact avec le public, mais ceux qui le connaissaient intimement, comme moi et les membres de l'autre chambre de la législature, qui étaient aux faits de ses travaux parlemen-

taires, diront qu'il n'était pas seulement doux et aimable dans la vie privée, mais qu'il était doué de brillantes qualités et de grands talents. A vrai dire, sa génération a fourni peu d'hommes qui lui ont été supérieurs dans la vie publique comme législateur et administrateur. Il a laissé dans le recueil de nos lois plusieurs preuves de son talent de législateur, preuves qui transmettront son nom à la postérité. Mais, c'est surtout comme simple citoyen que sir Richard Scott se distinguait. Comme on l'a dit récemment, il possédait un esprit sain dans un corps sain. La nature ne l'avait pas doué d'une constitution très robuste, mais grâce à sa frugalité et à ses habitudes de tempérance, il a réussi à conserver sa santé, sa force et sa vigueur, jusqu'à un âge très avancé. Il était des plus bienveillants et des plus charitables, et à cet égard, il a certainement donné l'exemple à tous ceux d'entre nous qui sont venus en contact avec lui. Les sympathies du public sont certainement acquises à sa famille, et les paroles que vient de prononcer le premier ministre, qui ne partageait pas ses opinions politiques, seront pour elle une grande consolation dans le deuil où elle est plongée.

RETRAIT D'UN BILL RELATIF AU CHEMIN DE FER CANADIEN DU NORD D'ONTARIO.

M. LANCASTER propose que le bill (n° 98) concernant la compagnie du chemin de fer canadien du nord d'Ontario et portant ratification et confirmation de l'achat d'une partie des biens de la compagnie du chemin de fer de Carillon à Grenville, soit retiré, et que les honoraires soient remis, moins les frais d'impression et de traduction, en conformité des conclusions du onzième rapport du comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes.

M. GRAHAM: Si je comprends bien, c'est un bill qui a créé beaucoup de bisbille et qui avait trait à d'anciennes réclamations de la part d'autres compagnies. Avant l'adoption de cette motion, nous aimerions obtenir du président du comité des chemins de fer des explications au sujet de cette décision.

M. LANCASTER: Le bill dont l'honorable député veut probablement parler est